



REGLEMENT DES CHALLENGES DEPARTEMENTAUX C.S.O. CLUB - PONEYS 2017

L'esprit du challenge consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les épreuves organisées dans le département et proposer une animation aux clubs pour les attirer vers la discipline et se préparer aux circuits officiels dans les meilleures conditions.

Le Calendrier :

Organisateurs	Dates	Organisateurs	Dates
NESLES LA VALLEE C Equestre Val Fleuri	25/09/2016	SAINT CLAIR SUR EPTE C E Chilard	05/03/2017
VALLANGOJARD C. Equestre La Chapelle	09/10/2016	BOISEMONT C. Equestre L'Épinette	19/03/2017
LE PLESSIS BOUCHARD Centre équestre	06/11/2016	ANDILLY C. Equestre La Forêt	02/04/2017
BETHEMONT la Forêt C. Equestre Le Val Kalypso	20/11/2016	BOISEMONT CDEVO (Epreuves CLUB)	30/04/2017
VIGNY Le Centaure	04/12/2016	VALLANGOJARD CDEVO (épreuves poneys)	28/05/2017
GENAINVILLE Association ACG	22/01/2017		
FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PONEYS 2017 Boisemont L'Épinette			30/04/2017
FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL CLUB 2017 Vallangoujard La Chapelle			28/05/2017

Seules les dates indiquées servent au support des Challenges Départementaux de CSO Club et poneys 2017.

Les épreuves : (règlement FFE CSO 2016 et application du règlement FFE CSO 2017 à parution).
Les barèmes des épreuves qualificatives et championnats seront actualisés au 01/01/17, à parution du règlement du championnat Open de France club et poneys 2017.

N°	Nom de l'épreuve	CAVALIERS	Barème sur les qualificatives	Barème championnat / finale
N°1	Club 4 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	1 manche à Barème A à temps différé	1 manche à Barème A à temps différé
N°2	Club 3 Grand Prix –de 22 ans	Voir règlement FFE CLUB	1 manche à Barème A à temps différé	1 manche à Barème A à temps différé
N°3	Club 2 Grand Prix –de 22 ans	Voir règlement FFE CLUB	1 manche à Barème A à temps différé	1 manche barème A au chronomètre avec barrage immédiat au chronomètre
N°4	Club 1 Grand Prix –de 22 ans	Voir règlement FFE CLUB	1 manche à Barème A à temps différé	1 manche barème A au chronomètre avec barrage immédiat au chronomètre
N°5	Club élite Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	1 manche à Barème A à temps différé	1 manche barème A au chronomètre avec barrage immédiat au chronomètre
N°6	Club 3 Grand Prix 23 ans et plus	Voir règlement FFE CLUB	1 manche à Barème A à temps différé	1 manche à Barème A à temps différé

CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys
95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02

E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com
Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192

N°7	Club 2 Grand Prix 23 ans et plus	Voir règlement FFE CLUB	1 manche à Barème A à temps différé	1 manche barème A au chronomètre avec barrage immédiat au chronomètre
N°8	Club 1 Grand Prix 23 ans et plus	Voir règlement FFE CLUB	1 manche à Barème A à temps différé	1 manche barème A au chronomètre avec barrage immédiat au chronomètre
N°9	Poney 4 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	1 manche à Barème A à temps différé	1 manche à Barème A à temps différé
N°10	Poney 3 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	1 manche à Barème A à temps différé	1 manche à Barème A à temps différé
N°11	Poney 2 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	1 manche à Barème A à temps différé	1 manche à Barème A à temps différé
N°12	Poney 1 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	1 manche à Barème A à temps différé	1 manche barème A au chronomètre avec barrage immédiat au chronomètre
N°13	Poney élite Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	1 manche à Barème A à temps différé	1 manche barème A au chronomètre avec barrage immédiat au chronomètre

Engagement et déroulement des épreuves :

Engagements : Epreuves Club & Poneys : Par Internet ou sur place (suivant l'avant programme).

Montant de l'engagement : Epreuves Club & Poneys : De l'ordre de 19. 00 € / engagement Internet, 30. 00 € / engagement sur place. Les engagements de chaque championnat seront majorés.

Ordre des épreuves : Epreuve Poneys : Indice le plus élevé au plus bas puis épreuves chevaux indice le plus bas au plus élevé. Si épreuves hors challenge, seront programmées en fin de programme. La reconnaissance ne peut se faire avant 7 heures 30 et début des épreuves avant 8 heures. Fin du concours maximum 19 heures 30. (Dérogation sera faite pour les championnats car non limités).

Concours limités à maximum 250 engagés, club organisateur compris. Pas d'engagés sur place si 250 engagés à la clôture des engagements, sauf dérogation : Manège, éclairage adapté, saison avec nombre d'heures de clarté suffisante.

Il y a 3 changements de piste durant la journée : 1 parcours pour les indices 4 et 3, 1 parcours pour les indices 2, 1 parcours pour les indices 1 et élite.

Conditions de participations des cavaliers :

Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du challenge :

1. Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours, délivré par un établissement affilié en Val d'Oise,
 2. Licence de compétition de l'année et/ou galop requis en fonction de l'épreuve montée,
 3. Ou être engagé par un établissement affilié en Val d'Oise,
- Un cavalier qui change d'établissement en cours de challenge ne pourra continuer les épreuves que s'il va dans un autre établissement du Val d'Oise.
4. Participations : Voir règlement FFE CSO.

Conditions de participations des chevaux :

- Participations : Voir règlement FFE CSO.

Tenues et harnachements :

CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys
95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02

E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192

Conforme au règlement FFE CSO.

Il est demandé aux cavaliers d'être en tenue aux remises des prix et s'ils sont à cheval de se faire représenter.

« CHALLENGES DEPARTEMENTAUX de CSO CLUB & PONEY 2017 » par série : Classement des concours qualificatifs :

- Conforme au règlement FFE CSO CLUB de l'année en cours.

Remise de prix : Il est recommandé de récompenser un 1/4 des cavaliers classés (plaques et flots, lots aux 8 premiers).

Conditions de participations et règlement de la finale :

Le règlement des championnats départementaux FFE CSO sera appliqué. Classement spécifique + et – de 22 ans pour certaines épreuves club et catégories de tailles épreuves poneys.

Classement « CHALLENGES DEPARTEMENTAUX de CSO CLUB & PONEYS 2017 » :

Ce classement est obtenu par l'addition des 3 meilleures performances obtenues dans la même série. Les classements du challenge CSO club sont indépendants du classement challenge CSO Poneys.

- Calcul du classement : 3 meilleures performances + finale (coef. 1.5) = Total général du "Classement challenge CLUB 2017".
- Calcul du classement : 3 meilleures performances + finale (coef. 1.5) = Total général du "Classement challenge PONEYS 2017".

La base des récompenses de la Soirée des Champions 2017 est de 1 prix pour 4 partants de chaque série avec classement spécifique + et – de 22 ans pour certaines épreuves. La participation à la finale est obligatoire.

Challenge CLUB ou PONEYS : Pas de possibilité de cumuler des points d'une série à l'autre (Exemples : Club 1/club 2 ou poney1/poney2) mais les cavaliers qui débutent le challenge dans une série de 22 ans et - et qui, en cours de challenge ont 23 ans, les points de qualifications acquis en série de moins de 22 ans et -, seront transférés dans les classements de 23 ans et +.

Pour un cavalier montant plusieurs chevaux dans la même épreuve, seule sa meilleure performance sera prise en compte pour le classement challenge.

Pour un cavalier engagé sur plusieurs niveaux de championnats CLUB, seul le classement dans le championnat le plus élevé sera pris en compte pour le classement championnat CLUB.

Pour un cavalier engagé sur plusieurs niveaux de championnats PONEYS, seul le classement dans le championnat le plus élevé sera pris en compte pour le classement championnat PONEYS.

Lors des Championnats, en cas de partition des épreuves Poneys par catégorie de taille d'une série (exemple poney 1B, 1C, 1D), il y a enregistrement des places dans le classement challenge de la série de l'indice (exemple poney 1).

Dans chaque épreuve, un cavalier ne sera classé qu'une fois, sa meilleure performance, laissant sa seconde place au cavalier suivant pour le classement championnat.

1 cavalier classé à la 1^{ère} place d'une série challenge départemental indice 3 ou 4, deux années suivantes, doit monter de série l'année suivante.

Barème des points :

**CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys
95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02**

E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192

¼ de cavaliers engagés reçoivent des points de bonifications, en fonction du nombre de partants dans chaque épreuve, pour exemple : épreuve de 100 engagés, (voir fiche annexe en explication du mode de calculs).

Places	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Etc	25 ^{ème}	Pour suivants	les	Cavalier abandon	éliminé	ou
Points	25 Pt	24 Pts	23 Pts	22 Pts	...	1 pts	1 pts		0 pt		

C'est le cavalier ayant le plus de points qui remportera la série.

Le classement "Jeunesse" : Le concurrent né en 2006 et après, le mieux classé dans le 1^{er} tiers de l'ensemble des étages sera récompensé à la soirée des Champions.

Challenge DESTRIER COPAM clubs : La société DESTRIER COPAM partenaire du comité départemental soutient les clubs du Val d'Oise par l'attribution d'une tonne de granulés DESTRIER au club ayant le plus grand nombre de cavaliers classés dans le premier tiers de l'ensemble des séries d'une discipline, sera récompensé à la soirée des Champions.

Challenge "Meilleur Organisateur" du circuit : Fonction du résultat du retour au "questionnaire qualité challenge", le club le mieux noté par les clubs engageurs du Val d'Oise sera récompensé à la soirée des Champions.

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement concours FFE de l'année en cours. Pour les autres cas, le Président du CDEVO et le Président de la Commission de CSO pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La Décision est sans appel.

Cette actualisation du : **01/09/2016** annule l'édition précédente.

Cas de plus de 30 partants

Tri suivant le classement :

Dossard	Place	Dossard	Place	Points
1	23	15	1	10
2	6	10	2	9
3	31	7	3	8
4	7	19	4	7
5	21	21	5	6
8	8	2	6	5
7	3	4	7	4
8	EL	8	8	3
9	32	29	9	2
10	2	33	10	1
11	24	23	11	1
12	19	13	12	1
13	12	36	13	1
14	25	38	14	1
15	1	40	15	1
16	18	26	16	1
17	34	31	17	1
18	NP	16	18	1
19	4	12	19	1
20	20	20	20	1
21	5	5	21	1
22	33	35	22	1
23	11	1	23	1
24	26	11	24	1
25	37	14	25	1
26	16	24	26	1
27	36	39	27	1
28	29	37	28	1
29	9	28	29	1
30	38	32	30	1
31	17	3	31	1
32	30	9	32	1
33	10	22	33	1
34	35	17	34	1
35	22	34	35	1
36	13	27	36	1
37	28	25	37	1
38	14	30	38	1
39	27	8	EL	0
40	15	18	NP	0

Nombre de partants = 39
dont 1 Eliminé

Nombre de classés = 10
soit l'arrondi supérieur du premier quart

Points obtenus

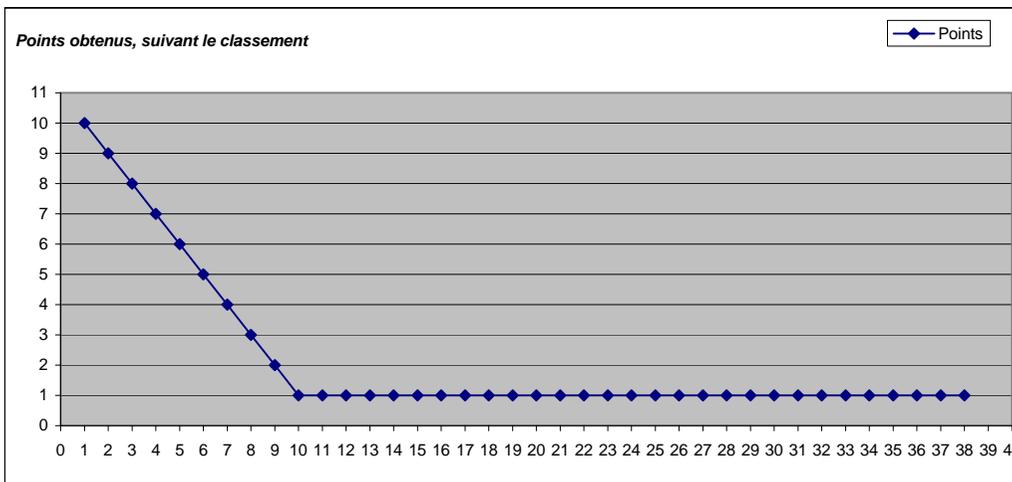
*** Pour les cavaliers classés (ici 10 cavaliers classés)**

- le classement N° 1 obtient 10 points, soit le nombre de cavaliers classés
- le classement N° 10 obtient 1 point; il s'agit du dernier cavalier classé
- les cavaliers classés situés entre le premier classé et le dernier classé reçoivent un nombre de points **au prorata de leur position dans le classement**

*** Pour les cavaliers non classés (ici: au delà des 10 cavaliers classés)**

le nombre de partants étant supérieur à 30, chaque cavalier non classé recoit 1 point
(ici nombre de partant = 39, supérieur à 30)
le cavalier Eliminé reçoit 0 point, tout en étant partant

Points obtenus, suivant le classement



Cas de moins de 30 partants

Dossard	Place
1	4
2	12
3	2
4	5
5	9
8	1
7	18
8	13
9	3
10	15
11	8
12	16
13	EL
14	14
15	10
16	17
17	6
18	NP
19	11
20	7

Tri suivant le classement :

Dossard	Place	Points
8	1	5
3	2	4
9	3	3
1	4	2
4	5	1
17	6	0.63
20	7	0.63
11	8	0.63
5	9	0.63
15	10	0.63
19	11	0.63
2	12	0.63
8	13	0.63
14	14	0.63
10	15	0.63
12	16	0.63
16	17	0.63
7	18	0.63
13	EL	0
18	NP	0

Nombre de partants = 19
dont 1 Eliminé

Nombre de classés = 5
soit l'arrondi supérieur du premier quart

Points obtenus

*** Pour les cavaliers classés (ici 5 cavaliers classés)**

- le classement N° 1 obtient 5 points, soit le nombre de cavaliers classés
- le classement N° 5 obtient 1 point; il s'agit du dernier cavalier classé
- les cavaliers classés situés entre le premier classé et le dernier classé reçoivent un nombre de points **au prorata de leur position dans le classement**

*** Pour les cavaliers non classés (ici: au delà des 5 cavaliers classés)**

le **nombre de partants (ici 19) étant inférieur à 30**, chaque cavalier non classé reçoit un nombre de point inférieur d'autant plus faible qu'il y a peu de partant **soit le rapport du nombre de partants, divisé par la limite inférieure de 30 partants** (limite inférieure pour laquelle les cavaliers non classés obtiennent 1 point)
ici chaque cavalier non classé reçoit **0.63** point (= 19/30)
le cavalier Eliminé reçoit 0 point, tout en étant partant

